



REUNION DE PARENTS

1H

Lundi 9 mai 2022

mardi 10 mai 2022

- Informations de la Direction
- Parole aux enseignant.e.s
- Questions
- Visites de classe
- Apéritif



GENERALITES

Botyre

- 5 classes de 1-2H
51 élèves de 1H
48 élèves de 2H
- 1-2H : 99 élèves
- 12 classes de 3-8H
- 3-8H : 247 élèves

Arbaz

- 1 classe de 1-2H
 - 13 élèves de 1H
 - 15 élèves de 2H
- 1-2H : 28 élèves
- 4 classes de 3-8H
- 3-8H : 75 élèves

ENSEIGNANT.E.S 1-2H

Botyre

- Fanny Dargaud
- Pauline Gaudin
- Vinciane Varone / Sarah Clivaz
- Florie Vidberg / Sarah Clivaz
- Nathalie Sauthier / Catherine Chabbey

Arbaz

- Marie-Noëlle Romailier / Florie Vidberg

DISPOSITIONS LEGALES

Loi sur l'enseignement primaire :

Missions et buts

- L'école du degré primaire a pour tâche première d'instruire l'élève.
- Dans le cadre scolaire, elle seconde la famille dans les tâches d'instruction et d'éducation de l'enfant.
- L'enfant progresse sur la voie de la socialisation et acquiert des compétences et des stratégies inhérentes au travail scolaire, complétant et consolidant les apprentissages fondamentaux de la langue de scolarisation

Plan de scolarité 22-23

Début de l'année scolaire : jeudi 18 août 2022
Fin de l'année scolaire : vendredi 23 juin 2023
Congés hebdomadaires : les mercredis après-midi et samedis

Vacances annuelles :

Automne : du mercredi midi 12 octobre 2022
au lundi matin 24 octobre 2022

Toussaint : le mardi 1^{er} novembre 2022

Immaculée Conception : le jeudi 8 décembre 2022

Noël : du vendredi soir 23 décembre 2022
au lundi matin 9 janvier 2023

Carnaval : du vendredi soir 17 février 2023
au lundi matin 27 février 2023

Pâques : du jeudi soir 6 avril 2023
au lundi matin 17 avril 2023

Ascension : du mercredi midi 17 mai 2023
au lundi matin 22 mai 2023

Pentecôte : du vendredi soir 26 mai 2023
au mardi matin 30 mai 2023

Fête-Dieu : le jeudi 8 juin 2023

PERIODES

- **1H** : 16 périodes
- **2H** : 24 périodes
- **3-4H** : 28 périodes
- **5-8H** : 32 périodes

PLAN HORAIRE

- **Jours** : Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- **Horaire Botyre** : 8h10-11h30
- **Horaire Arbaz** : 8h20-11h40

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1-2H	1H	CONGE	1-2H	1-2H
Après-midi	CONGE	CONGE		CONGE	CONGE

ABSENCES/CONGES

Absences

- Informer l'école en cas d'absence d'un élève
 - **Botyre : 027 / 398 50 95**
 - **Arbaz : 027 / 398 11 64**

Congés

- Pour un congé, demander suffisamment tôt, avec indication du motif et justificatif.
- Remplir le document téléchargeable sur le site des écoles et le transmettre à l'enseignant.e.

REPARTITION DES ELEVES

- Sur le site des écoles dès le début du mois d'août
- Selon le nombre d'élèves, en tenant compte de :
 - ▶ répartition entre garçons et filles,
 - ▶ répartition des nouveaux élèves et des élèves ayant des besoins particuliers (troubles de l'audition, dyslexie, logopédie, ...) de manière équitable entre classes,
 - ▶ séparation - ou regroupement - de certains élèves (fratries, etc...)
 - ▶ prise en compte du village de l'élève dans la répartition
- La LEP demande que dans la mesure du possible, le/la titulaire suive ses élèves deux ans de suite

INTERVENTIONS

- Dentiste, police, prophylaxie dentaire, photographe,...
- SIPE 2H, 4H, 6H et 8H



- Mme Mallaury Perruchoud, infirmière scolaire

MESURES SPECIALISEES

Toutes les demandes de mesures spécialisées sont adressées à l'enseignant.e titulaire, puis validées par la direction :

- Mesures d'aide (études dirigées, aide aux devoirs à domiciles, ...)
- Appui pédagogique intégré
- Demande de prise en charge au CDTEA (logopédie, psychomotricité,...)

MESURES SPECIALISEES

Procédure concernant le Centre pour le Développement et la Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (CDTEA)

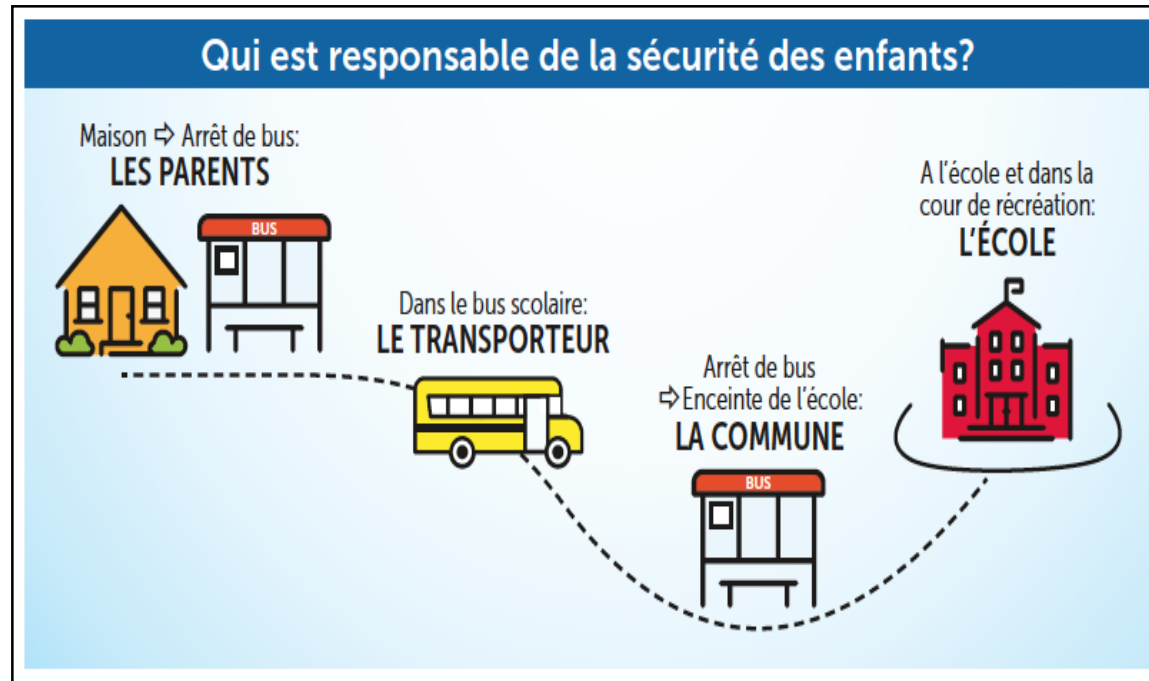


ARRIVEE A L'ECOLE

- Bus scolaires, selon le plan horaire sur le site internet de l'école.
- La cour d'école est réservée aux élèves
- Une surveillance de la part des enseignant.e.s est mise en place
- Si vous avez besoin d'un rendez-vous, appelez l'enseignant.e concerné.e

CHEMIN DE L'ÉCOLE

- Responsabilité des parents sur le chemin de l'école



EXIGENCES DE L'ECOLE

- **Respect**
- **Politesse**
- **Propreté, soin, tenue**
- **Ponctualité**

COLLABORATION PARENTS-ENSEIGNANT.E.S

Les enseignant.e.s attendent de vous:

- Que vous vous intéressiez à ce que votre enfant fait à l'école.
- Que vous les appeliez lorsque vous le jugez opportun.
- Que vous acceptiez les différents styles d'enseignement.
- Que vous leur fassiez confiance.
- Que vous encouragiez votre enfant.
- Que vous fassiez confiance aux professionnels. Iles qu'il/elles sont

COLLABORATION PARENTS-ENSEIGNANT.E.S

Les enseignant.e.s vous garantissent:

- Qu'ils vous considèrent comme les principaux responsables de l'éducation de vos enfants.
- D'être régulièrement informés des résultats et des comportements de vos enfants.
- Qu'ils soient ouverts à la discussion.
- Qu'ils vous fassent confiance.

COLLABORATION PARENTS- ENSEIGNANT.E.S

Les enfants ont besoin:

- De sentir que les parents et l'enseignant.e ont des vues convergentes, qu'ils s'entendent bien et sont en bonne relation.
- D'être informés sur ce qui s'est passé lors des entretiens entre les parents et l'enseignant.e.

COLLABORATION PARENTS- ENSEIGNANT.E.S

Pour une bonne collaboration:

- Bonne communication (éviter les what's app pour régler un différent).
- Respect de la voie hiérarchique: toujours commencer par contacter l'enseignant.e en cas de difficulté, puis l'Adjoint et enfin la Direction

Une discussion sereine permet de résoudre la grande majorité des problèmes.

Inscriptions journées découvertes

- **Botyre :**

- ▶ Le vendredi 13 mai de 10h00 à 11h25
- ▶ Le vendredi 20 mai de 10h00 à 11h25

**N'oubliez pas de rendre les bulletins
d'inscriptions.**



*Parole aux
enseignant.e.s
de 1-2H*

